



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

agrégation et CAPES

Question écrite n° 58488

Texte de la question

M. Gabriel Biancheri demande à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche de bien vouloir lui faire connaître l'évolution, depuis dix ans, des postes mis aux concours du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire - CAPES - et de l'agrégation, en ce qui concerne la langue italienne. - Question transmise à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Texte de la réponse

Le nombre total de postes offerts en italien aux différents concours du second degré s'élève à 1 405 de la session 1995 à la session 2005, avec une répartition sensiblement égale des postes entre les concours externes et les concours internes, spécifiques et réservés. S'agissant des concours externes, alors que le nombre de postes ouverts à l'agrégation est stable depuis 1995, celui du CAPES a globalement augmenté. Les postes offerts aux CAPES internes, réservés et spécifiques, qui représentent des voies d'intégration pour les agents non titulaires, ont subi une baisse liée à une diminution du nombre de contractuels. Au cours de l'année scolaire 2004-2005, plus de 370 professeurs agrégés et 1 400 professeurs certifiés dispensaient un enseignement dans cette discipline.

SESSION	CONCOURS EXTERNES			CONCOURS INTERNES, SPÉCIFIQUES ET RÉSERVÉS					TOTAL
	Agrégation externe	CAPES externe	Sous-total	Agrégation interne	CAPES interne	CAPES réservé	CAPES spécifique	>Sous-total	
1995	14	40	54	8	70		18	96	150
1996	14	40	54	11	60		30	101	155
1997	12	45	57	9	38	22	20	89	146
1998	15	45	60	10	40	22	20	92	152
1999	15	42	57	9	40	22		71	128
2000	15	50	65	8	20	19		47	112
2001	15	54	69	8	17	22		47	116
2002	15	62	77	8	19	20		47	124
2003	16	65	81	0	20	10		30	111

2004	13	47	60	8	20	7		35	95
2005	15	58	73	8	25	10		43	116
Total	159	548	707	87	369	154	88	698	1 405

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Biancheri](#)

Circonscription : Drôme (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 58488

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 février 2005, page 1830

Réponse publiée le : 22 novembre 2005, page 10853